

## Patrick MacDonnell

Les syndicats ne cessent de faire des progrès sur diverses questions fort importantes comme le racisme ou encore les droits des LGBTQ+. Dans le cadre des négociations collectives, ils continuent à renforcer le langage existant que ces protections offrent. Si ce n'était du fait qu'ils sont protégés dans une certaine mesure, je choiserais certainement d'écrire sur l'un d'entre eux.

Au-delà de l'avancement récent de ces causes primordiales, je crois que la prochaine chose pour laquelle les syndicats doivent se battre est un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et, dans la mesure du possible, l'inscription du droit de travailler à domicile dans les conventions collectives.

La COVID -19 et la réaction qu'elle a engendrée ont propulsé l'expression "équilibre entre vie professionnelle et vie privée" au sommet de la liste des mots-clés. Bien que cette expression ait été utilisée bien auparavant, l'environnement dans lequel nous avons vécu la pandémie a été si profondément modifié, pratiquement du jour au lendemain, que le sujet s'est vite retrouvé premier plan. Les nouveaux facteurs de stress associés à la vie pendant une pandémie mondiale ont nécessité des changements majeurs à nos modes de vie, auparavant impensables. À l'approche du 30e mois de la réaction par le monde à la pandémie, il semble que les employeurs soient impatients de faire revenir leur personnel sur le lieu de travail.

La nécessité de ce retour au travail dans les bureaux fait l'objet d'un débat animé entre employé(e)s et employeurs dans tout le pays. Les fonctionnaires au niveau fédéral se servent du célèbre même *Subway*. Ces ministères leur demandent de retourner à leurs bureaux pour soutenir les entreprises locales, mais plus particulièrement un ministère qui a utilisé la sandwicherie Subway près de son édifice.... et c'est ainsi que vit le jour ce même.

Bien qu'ils soient consultés, les syndicats ne sont pas des cogestionnaires, de sorte que la décision repose en fin de compte sur les épaules des employeurs. Les politiques que dévoilent les ministères n'inspirent guère l'optimiste. D'après ce que nous avons vu jusqu'à présent, les employeurs ne fondent pas leurs décisions en matière de politique de retour au bureau sur les données accumulées au cours des deux dernières années. Ces données révèlent pourtant que les travailleurs et travailleuses ont bien fait la transition entre le travail au bureau et le travail à leur domicile, et que les préoccupations initiales concernant la productivité et la discipline de travail ne se sont pas avérées fondées.

Puisque les employeurs montrent continuellement leur désir de reprendre le contrôle qu'ils ont perdu lors de la pandémie, je crois que les syndicats devraient essayer d'inscrire ce droit, lorsque cela est possible, dans les futures conventions collectives.

Il existe des justifications humaines, environnementales et économiques à cela. La première renvoie à l'équilibre qu'il convient de maintenir entre vie professionnelle et vie

privée. Au cours des trente dernières années, les travailleurs et travailleuses se sont habitués à disposer de plus de temps dans leur vie. Les heures ainsi gagnées à ne pas déplacer ont été utilisées à bon escient, et la perte de cette flexibilité aura de graves conséquences pour beaucoup. La santé mentale sur le lieu de travail approche des niveaux de crise, alors pourquoi aggraver la situation en convertissant inutilement des heures discrétionnaires en temps passé dans les bouchons de la circulation.

Le simple fait de forcer les travailleurs réticents à retourner au bureau entraînera inévitablement des conséquences environnementales. Les déchets et les gaz à effet de serre en découlant iraient à l'encontre de ce que le Canada représente. Connu comme un leader mondial dans la lutte contre le changement climatique, cela va à l'encontre des principes que nous avons défendus pendant toutes ces années.

La raison économique est simple, et je dis cela sans manquer de respect à *Subway* ou à ses délicieux sandwiches. La logique de ce ministère ne tient tout simplement pas la route. Si Jean ou Sylvie Jane Public n'achète pas un café pendant sa pause ou quelque chose à manger pour son déjeuner, vous pouvez être sûr que l'argent ainsi économisé sera dépensé ailleurs. En effet, cet argent sera alors remis en circulation et viendra alimenter le moteur économique, notamment par le biais d'entreprises qui ne sont pas situées à proximité d'immeubles de bureaux.

Il sera intéressant de voir ce que le gouvernement et le secteur privé feront au cours des prochains mois. Je suis certainement du côté des syndicats et de leur combat pour protéger le droit de leurs membres à travailler à domicile. Je viens tout juste de commencer mon programme de deux ans d'administrateur de réseau, et espère qu'une fois sur le marché du travail, j'aurai la possibilité de travailler à domicile... au moins une partie du temps.